

**PROCES VERBAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
03 /10/2017**

PRESENTS : DIAZ Arnaud – BOUQUIGNAUD Daniel - ROUSSET Marie France- DIAZ Yvan- SILVA Arlette

ABSENTS EXCUSÉS : MANESCAU Serge, LENNE Mauricette

DATE DE CONVOCATION : 28 septembre 2017

Madame Marie France ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21H00.

Le quorum est atteint pour permettre de délibérer

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 5 septembre 2017 puis le fait approuver et signer par les membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Service de déneigement
- Contrat d'apprentissage
- Maison des cimes
- Bilan camping
- Exposition monumentale
- Saison hiver
- Fêtes de fin d'année
- Questions diverses

Service de déneigement

A la vue des éléments administratifs (visite reprise du travail), le maire alerte le conseil municipal en indiquant que toutes les conditions ne sont pas réunies pour réaliser un service de déneigement. Des solutions sont à l'étude.

Contrat d'apprentissage

Mr le maire fait part au conseil municipal que Mlle Manon Arabeyre fera un apprentissage pendant 2 ans à la commune de l'Hospitalet (espaces verts).

Maison des cimes

Arnaud Diaz indique il y aura une nouvelle consultation d'architectes (trois).
Au prochain conseil nous ferons un choix.
Les travaux devront commencer en Avril 2018.

Bilan camping

Le chiffre annuel de la saison 2017 est 20 605,01 €.
En 2016 le chiffre était de 15 792,75 € et celui de 2015 est de 19 389,86 €.
Le maire indique que le bilan de 2017 est bon.

Exposition monumentale

Arlette Silva à fait tous les choix de photo et de murs, elle va contacter Philippe Bence qui donnera toutes les précisions : dates, choix etc.

Fêtes de fin d'année

Repas des anciens : Marie-France propose le 10 décembre repas et animations (Périgord en calèche).

Par contre cela ne pourra se faire que si le nombre des convives adultes est au minimum de soixante personnes.

Un acompte de 350 euros devra être versé, si le nombre n'était pas atteint cela ne sera pas remboursé.

Père Noël des enfants : le 16 décembre, à 15 h spectacle, 16 h cadeaux du père Noël suivie du goûter.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

La séance de ce conseil municipal est levée à 23H00

Le Maire

Les Adjointes

Les Conseillers Municipaux